



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## collectivités territoriales

Question écrite n° 75150

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les préoccupations de l'association des villes pour le câble et le multimédia (AVICAM). Cette association demande de ne pas publier, en l'état, la circulaire d'application de l'article L. 1511-6 du code général des collectivités territoriales, soumise à consultation. L'article L. 1511-6 permet aux collectivités locales de créer des infrastructures de télécommunications destinées à supporter des réseaux à haut débit. Selon l'association, cette circulaire présente des reculs par rapport à la nouvelle rédaction de l'article L. 1511-6, sans être indispensable au lancement des projets. Aussi l'association demande-t-elle une prolongation de la consultation, d'autant qu'il manque encore le décret permettant aux collectivités locales de subventionner ces infrastructures dans les territoires les moins favorisés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75150

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 avril 2002, page 1854